

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 25 août 2026

INTEMPERIES

Bilan des intempéries ayant touché l'Hérault le 24 août 2026

L'Hérault a été touché lundi 24 août 2026, par un épisode orageux intense et bref marqué par de fortes rafales de vent atteignant 100 à 120 km/h sur le centre et l'ouest du département, et des précipitations pouvant atteindre 50mm dans le biterrois, et 20 à 30 mm à Montpellier en quelques minutes.

Le département avait été placé en vigilance orange « orages » et jaune « pluie-inondation ». Le Centre opérationnel départemental (COD) a été activé de 16h30 à 21h à la demande de madame la préfète afin de coordonner la mobilisation des services face à ces intempéries.

Des conséquences matérielles importantes et un bilan humain favorable

35 communes ont subi des dégâts matériels lors de cet épisode, majoritairement liés aux fortes rafales et aux chutes d'arbres. Des dégâts ont notamment été constatés sur des toitures, des routes et les réseaux électriques, ainsi que dans plusieurs parcelles viticoles avec des rangs de vignes couchés et arbres fruitiers brisés. Le recensement des dégâts se poursuit en lien avec les collectivités locales, le SDIS et les services de la chambre d'agriculture.

Les sapeurs-pompiers de l'Hérault ont réalisé 150 interventions (reconnaissance incluses), principalement pour des chutes d'arbres.

Le bilan humain est très limité, une seule personne a été légèrement blessée lors des intempéries à la suite d'une chute de branche, tandis qu'à Capestang, une famille dont le véhicule avait été touché par la chute d'un arbre a été secourue hier soir et est indemne.

Au plus fort de l'épisode, 22 000 clients ont été privés d'électricité. Ce bilan a été ramené à 4000 à 17 h grâce à l'engagement sur le terrain des équipes d'intervention d'Enedis qui se poursuit ce soir et demain.

Madame la préfète de l'Hérault salue le respect des consignes de limitation des déplacements et de mise à l'abri par les Héraultaises et les Héraultais qui a permis d'éviter des drames, alors que les épisodes méditerranéens de ce type sont amenés à se reproduire dans les jours et semaines à venir. La préfète remercie aussi l'ensemble des collectivités et de leurs services techniques pour leur engagement dès hier soir dans le déblaiement des voies et le secours aux personnes sinistrées en lien avec les sapeurs-pompiers et les forces de sécurité intérieure.

Les démarches à effectuer pour les particuliers et les communes

Les particuliers ayant subi des dommages sont invités à se rapprocher de leur assurance dans les plus brefs délais afin de déclarer les sinistres dont ils ont pu être victimes.

Les communes ayant subi des dommages sur leurs biens publics non-assurables peuvent mobiliser la Dotation de solidarité aux collectivités victimes d'évènements climatiques graves (DSEC) en adressant un dossier en suivant le lien suivant : <https://www.herault.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Collectivites/Finances-Locales/Dotation-de-solidarite-pour-les-collectivites-territoriales-touchees-par-des-evenements-climatiques>

Cabinet de la préfète

Service départemental de
la communication interministérielle
Tel : 04 67 61 61 25 / 06 82 79 66 62
Mel : pref-communication@herault.gouv.fr
site : www.herault.gouv.fr

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX02

@prefet34

